

donation entre mère et fille

Par **sanpas**, le **04/04/2019** à **14:52**

ma mère (75 ANS) veut me donner son studio qui vaut 30 000€ hors j'ai un frère comment faire?

et quelles sont les tarifs pour une donation chez notaire? merci de me renseigner

Par **pragma**, le **04/04/2019** à **15:04**

Bonjour (un minimum quand on poste ici).

Les frais ne sont qu'indicatifs.

Valeur du bien : moins de 6 500 € 4,931 %

Entre 6 500 et 17 000 € 2,034 %

Entre 17 000 et 60 000 € 1,356 %

Votre mère peut faire une "donation-partage pour équilibrer entre frère et sœur.

Si donation simple, vous devrez la rapporter à la succession.

Par **sanpas**, le **04/04/2019** à **15:25**

OUI BONJOUR dsl oups

merci pour votre réponse

et mon frère aura droit a combien ????merci bien à vous

Par **nelson1**, le **08/04/2019** à **18:56**

Bonjour

Ma mère m'a fait la donation d'une parcelle de terrain en 1999 et en a l'usufruit. J'ai en ma possession la donation faite devant notaire.

Jusqu'ici je ne m'étais jamais occupé de cela, mais aujourd'hui, je veux acheter mon habitation principale et la banque se penche sur mes biens. Ce qui est intéressant, c'est

qu'elle me dit l'avoir donné à un tiers la même année. Je pensais que sans mon accord elle ne pouvait le faire ?

Elle m'a remis copie du relevé de propriété établi en mars 2001 et surprise : d'autres biens y sont inscrits comme sur la donation mais pas cette parcelle de terrain ?

Quel recours puis-je espérer sachant que je ne connais pas la personne qui s'occupe de ce terrain, que peut-être ma mère lui a signé une reconnaissance ou un papier à caractère légal.

Cette personne se croyant propriétaire a sans doute exploité cette parcelle ou a même construit

Je vous remercie pour vos conseils

Cordialement